

L  
CARRÉS  
DCG

10

9<sup>e</sup> édition

Pascale Recroix

**163** EXERCICES  
CORRIGÉS

# COMPTABILITÉ APPROFONDIE

---

 *Gualino* un savoir-faire de  
**Lextenso**



L E S  
CARRÉS  
DCG

10

9<sup>e</sup> édition

Pascale Recroix

**163** EXERCICES  
CORRIGÉS

# COMPTABILITÉ APPROFONDIE

---

 un savoir-faire de  
**Lextenso**



**Pascale Recroix** est Professeur en classes préparatoires au DCG. Elle enseigne le droit fiscal (UE 4), la finance d'entreprise (UE 6), la comptabilité (UE 9) et la comptabilité approfondie (UE 10).

---

**Dans la même collection :**

- DCG 1 Fondamentaux du droit, 5<sup>e</sup> éd. 2020-2021 (L. Simonet).
- DCG 2 Droit des sociétés et des groupements d'affaires, 9<sup>e</sup> éd. 2020-2021 (L. Simonet).
- DCG 3 Droit social, 2<sup>e</sup> éd. 2020-2021 (L. Morel-Pouliquen).
- DCG 4 Droit fiscal, 2<sup>e</sup> éd. 2020-2021 (P. Recroix).
- DCG 5 Économie contemporaine, 2<sup>e</sup> éd. 2020-2021 (H. Kontzler et A. Reichart).
- DCG 6 Finance d'entreprise, 10<sup>e</sup> éd. 2020-2021 (P. Recroix).
- DCG 6 Exercices corrigés de Diagnostic financier de l'entreprise, 2<sup>e</sup> éd. 2020-2021 (P. Recroix).
- DCG 7 Management, 1<sup>re</sup> éd. 2020-2021 (M. Leroy et J.-J. Jault).
- DCG 8 Systèmes d'information de gestion, 6<sup>e</sup> éd. 2020-2021 (L. Monaco).
- DCG 9 Comptabilité, 2<sup>e</sup> éd. 2020-2021 (P. Recroix).
- DCG 9 Exercices corrigés de Comptabilité, 2<sup>e</sup> éd. 2020-2021 (P. Recroix).
- DCG 10 Comptabilité approfondie, 11<sup>e</sup> éd. 2020-2021 (P. Recroix).
- DCG 10 Exercices corrigés de Comptabilité approfondie, 9<sup>e</sup> éd. 2020-2021 (P. Recroix).
- DCG 11 Contrôle de gestion, 9<sup>e</sup> éd. 2020-2021 (C. Baratay et L. Monaco).
- DCG 11 Exercices corrigés de Contrôle de gestion, 7<sup>e</sup> éd. 2020-2021 (C. Baratay).



© 2020, Gualino, Lextenso  
1, Parvis de La Défense  
92044 Paris La Défense Cedex  
ISBN 978 - 2 - 297 - 09160 - 2  
ISSN 2269-2304

Suivez-nous sur



[www.gualino.fr](http://www.gualino.fr)

Contactez-nous sur [gualino@lextenso.fr](mailto:gualino@lextenso.fr)

## Le concept

À l'occasion de la mise en application des **nouveaux programmes** des différentes UE (unités d'enseignement) du **Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)**, la collection « **Les Carrières DCG** » :

- des livres conformes **au nouveau programme** de chaque UE et qui correspondent à une unité d'enseignement qui donne lieu à **une épreuve** ;
- une pédagogie qui tient compte des notions nouvelles introduites dans les programmes : **compétences attendues, savoirs associés, guides pédagogiques** ;
- de **véritables manuels synthétiques d'acquisition des connaissances** ; leur contenu est :
  - **plus développé** : les étudiants peuvent apprendre leur cours et acquérir les compétences ainsi que les savoirs associés,
  - **plus complet** : le cours est enrichi d'applications corrigées pour mettre en pratique les compétences acquises. Un cas final conforme à l'examen est présenté à la fin de l'ouvrage pour que l'étudiant soit prêt le jour de l'épreuve,
  - **plus visuel** : les maquettes sont modernisées pour être plus aérées et plus attractives ;
- des livres **à jour de l'actualité la plus récente** ;
- **pour chaque UE qui le justifie** (c'est le cas des UE qui demandent de la part du candidat un important effort d'entraînement sur une matière quantitative), le manuel synthétique d'acquisition des connaissances est complété par **un livre uniquement consacré à une série d'exercices corrigés** pédagogiquement construits pour **faciliter la mise en application des connaissances acquises**. C'est le cas des UE 6, 9, 10 et 11.

L'ouvrage que vous avez entre les mains est tout entier consacré à des exercices corrigés qui portent sur l'UE 10 « **Comptabilité approfondie** ».

**163 exercices choisis vous sont présentés avec leurs corrigés pour que la comptabilité approfondie n'ait plus de secret pour vous.**





# Sommaire

**PARTIE**  
**1**

## **PROFESSION ET NORMALISATION COMPTABLE 15**

Exercice 1 :	<b>Responsabilités du comptable et de l'expert-comptable</b> .....	17
Exercice 2 :	<b>Profession de l'expert-comptable</b> .....	18
Exercice 3 :	<b>Reprise d'un dossier par un confrère expert-comptable</b> .....	19
Exercice 4 :	<b>Statut du comptable</b> .....	19
Exercice 5 :	<b>Conditions d'exercice pour un expert-comptable et un commissaire aux comptes</b> .....	20
Exercice 6 :	<b>Conditions d'inscription au tableau de l'OEC</b> .....	20
Exercice 7 :	<b>Nomination d'un expert-comptable</b> .....	20
Exercice 8 :	<b>Respect du secret professionnel</b> .....	21
Exercice 9 :	<b>Déontologie</b> .....	21
Exercice 10 :	<b>Responsabilité de l'expert-comptable</b> .....	22
Exercice 11 :	<b>Missions de l'expert-comptable</b> .....	22
Exercice 12 :	<b>Honoraires et promotion d'un cabinet d'expertise</b> .....	23
Exercice 13 :	<b>Lettre de mission du commissaire aux comptes</b> .....	24
Exercice 14 :	<b>Mission de l'expert-comptable – Mission du CAC – Nomination du CAC</b> .....	24
Exercice 15 :	<b>Règles d'incompatibilités</b> .....	26
Exercice 16 :	<b>Contrôle interne et contrôle externe</b> .....	26
Exercice 17 :	<b>Risque d'audit – Approche par les risques</b> .....	28
Exercice 18 :	<b>Seuil de signification</b> .....	29
Exercice 19 :	<b>Rapport d'audit</b> .....	30
Exercice 20 :	<b>Comportement de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes face à des faits délictueux</b> .....	30
Exercice 21 :	<b>Commissariat aux comptes</b> .....	31
Exercice 22 :	<b>Missions de l'ANC – Rôle de l'IASB – Normes IAS et IFRS</b> .....	32
Exercice 23 :	<b>Normalisation et réglementation comptables</b> .....	33

<b>Thème 1. Les immobilisations corporelles</b>	<b>37</b>
<b>Évaluation des immobilisations corporelles à l'entrée</b> .....	<b>37</b>
Exercice 24 : Valeur d'entrée d'une immobilisation corporelle .....	37
Exercice 25 : Valeur d'entrée d'un ensemble immobilier – Retenue de garantie .....	39
Exercice 26 : Acquisition intracommunautaire .....	42
Exercice 27 : Valeur d'entrée des immobilisations corporelles – Coût de démantèlement .....	44
<b>Évaluation des immobilisations corporelles produites</b> .....	<b>46</b>
Exercice 28 : Livraison à soi-même d'une immobilisation corporelle échelonnée sur deux exercices .....	46
Exercice 29 : Livraison à soi-même d'une immobilisation corporelle en situation de sous-activité .....	47
Exercice 30 : Livraison à soi-même d'une immobilisation corporelle – Activation des coûts d'emprunts spécifiques .....	48
Exercice 31 : Livraison à soi-même d'une immobilisation corporelle – Activation des coûts d'emprunts non spécifiques .....	49
Exercice 32 : Livraison à soi-même d'une immobilisation corporelle en situation de sous-activité échelonnée sur deux exercices – Activation des coûts d'emprunt .....	50
Exercice 33 : Livraison à soi-même d'une immobilisation corporelle échelonnée sur deux exercices – Activation des coûts d'emprunt .....	53
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b> .....	<b>55</b>
Exercice 34 : Plans d'amortissement – Valeur résiduelle – Durée d'usage – Mode dégressif .....	55
Exercice 35 : Plan d'amortissement d'une immobilisation corporelle – Durée d'usage – Durée réelle – Valeur résiduelle – Comptabilisation .....	58
Exercice 36 : Amortissements différés .....	59
<b>Révision du plan d'amortissement</b> .....	<b>61</b>
Exercice 37 : Modification de la durée d'utilisation .....	61
Exercice 38 : Acquisition d'une immobilisation – Période d'incorporation des coûts – Activation des coûts d'emprunt .....	62



Exercice 39 : Modification de la base amortissable .....	64
Exercice 40 : Modification de la base amortissable .....	66
Exercice 41 : Modification de la base amortissable – Valeur résiduelle .....	67
Exercice 42 : Modification de la base amortissable – Neutralisation des incidences fiscales par un transfert de dépréciation .....	70
<b>Évaluation des immobilisations corporelles à la sortie .....</b>	<b>74</b>
Exercice 43 : Cessions d’immobilisations – Amortissement dégressif – Unités d’œuvre – Durée d’usage – régularisation de TVA – Dépréciations .....	74
Exercice 44 : Cession d’une immobilisation – Unité d’œuvre – Durée d’usage – Amortissement dégressif .....	80
Exercice 45 : Mise au rebut d’une immobilisation .....	81

## **Thème 2. Les immobilisations incorporelles 83**

<b>Redevances annuelles .....</b>	<b>83</b>
Exercice 46 : Acquisition d’un brevet – Règlement par redevances périodiques .....	83
Exercice 47 : Acquisition d’un fonds commercial – Règlement par redevances périodiques .....	85
<b>Opérations de recherche et développement .....</b>	<b>86</b>
Exercice 48 : Opérations de développement d’un projet – Aboutissement du projet .....	86
Exercice 49 : Opérations de recherche et de développement – Aboutissement d’un projet – Abandon d’un projet .....	88
<b>Brevets et marques .....</b>	<b>91</b>
Exercice 50 : Acquisition et création de marques .....	91
Exercice 51 : Frais de développement – Dépôt d’un brevet – Abandon d’une marque – Règlement d’un brevet par redevances périodiques .....	92
<b>Logiciels .....</b>	<b>94</b>
Exercice 52 : Achat d’un ordinateur – Achat et conception de logiciels à usage interne .....	94
Exercice 53 : Achat et conception de logiciels à usage interne – Conception d’un logiciel pour une commande spécifique .....	96
Exercice 54 : Achat et conception de logiciels à usage commercial .....	101
Exercice 55 : Conception d’un logiciel à usage interne – Activation des coûts d’emprunt .....	103

<b>Sites internet</b> .....	<b>105</b>
Exercice 56 : <b>Conception d'un site internet</b> .....	<b>105</b>
Exercice 57 : <b>Conception d'un site internet</b> .....	<b>107</b>

### **Thème 3. Opérations de location – Financement** **111**

Exercice 58 : <b>Crédit-bail mobilier – Annexe – Cession d'une immobilisation</b> .....	<b>111</b>
Exercice 59 : <b>Crédit-bail immobilier</b> .....	<b>114</b>
Exercice 60 : <b>Crédit-bail immobilier – Cession d'un ensemble immobilier</b> .....	<b>117</b>

### **Thème 4. Immobilisations acquises avec des conditions particulières** **121**

Exercice 61 : <b>Acquisition d'une immobilisation – Clause de réserve de propriété</b> .....	<b>121</b>
Exercice 62 : <b>Acquisition d'une immobilisation – Clause résolutoire – Clause suspensive</b> .....	<b>123</b>

### **Thème 5. Immobilisations décomposées** **125**

<b>Acquisition et amortissement des immobilisations décomposées</b> .....	<b>125</b>
Exercice 63 : <b>Acquisition d'une immobilisation décomposée – Composants de première catégorie</b> .....	<b>125</b>
Exercice 64 : <b>Acquisition d'une immobilisation décomposée – Composants de seconde catégorie</b> .....	<b>126</b>
Exercice 65 : <b>Acquisition d'une immobilisation décomposée – Coût de démantèlement</b> .....	<b>127</b>
Exercice 66 : <b>Amortissement d'une immobilisation décomposée – Composants de première catégorie et composants de seconde catégorie</b> .....	<b>128</b>
Exercice 67 : <b>Acquisition et amortissement d'une immobilisation décomposée</b> .....	<b>130</b>
<b>Remplacement d'immobilisations décomposées</b> .....	<b>132</b>
Exercice 68 : <b>Remplacement d'un composant de première catégorie</b> .....	<b>132</b>
Exercice 69 : <b>Travaux de grandes révisions</b> .....	<b>134</b>
Exercice 70 : <b>Acquisition et amortissement d'immobilisations corporelles – Remplacement de composants</b> .....	<b>135</b>
<b>Remplacement d'un composant non identifié</b> .....	<b>140</b>
Exercice 71 : <b>Remplacement d'un composant non identifié</b> .....	<b>140</b>

## **Thème 6. Les immobilisations sinistrées** **143**

Exercice 72 : Biens sinistrés – Destruction partielle – Destruction totale.....	143
Exercice 73 : Biens immobilisés sinistrés – Destruction totale.....	145

## **Thème 7. Réévaluation libre** **149**

Exercice 74 : Réévaluation libre.....	149
Exercice 75 : Réévaluation libre – Cession d’un bien réévalué.....	151

## **Thème 8. Stocks** **155**

<b>Évaluation des stocks</b> .....	<b>155</b>
Exercice 76 : Coût d’acquisition d’un stock de matières premières.....	155
Exercice 77 : Coût de production d’un stock de produits finis.....	157
Exercice 78 : Valorisation des sorties de stocks.....	159
<b>Évaluation des droits d’émission de gaz à effet de serre</b> .....	<b>162</b>
Exercice 79 : Valorisation des droits d’émission de gaz à effet de serre.....	162
Exercice 80 : Valorisation des droits d’émission de gaz à effet de serre.....	163
Exercice 81 : Valorisation des droits d’émission de gaz à effet de serre.....	165

## **Thème 9. Actifs financiers** **167**

<b>Évaluation des actifs financiers à l’entrée</b> .....	<b>167</b>
Exercice 82 : Acquisition d’actions et d’obligations – Frais d’acquisition.....	167
Exercice 83 : Souscription d’actions partiellement libérées.....	169
Exercice 84 : Acquisition de titres nécessitant l’acquisition de droits.....	170
Exercice 85 : Acquisition de titres en devises.....	171
Exercice 86 : Acquisition de bons de souscription d’actions.....	173
Exercice 87 : Acquisition d’actions à bons de souscription d’actions.....	174
Exercice 88 : Acquisition d’obligations à bons de souscription d’obligations.....	175
Exercice 89 : Rachat d’actions et d’obligations.....	176

<b>Évaluation des actifs financiers à la sortie</b> .....	<b>177</b>
Exercice 90 : <b>Cession d'actions et d'obligations</b> .....	<b>177</b>
Exercice 91 : <b>Cession de droits</b> .....	<b>179</b>
Exercice 92 : <b>Cession de titres à réméré</b> .....	<b>181</b>
<b>Évaluation des actifs financiers à l'inventaire</b> .....	<b>183</b>
Exercice 93 : <b>Évaluation des titres à la clôture</b> .....	<b>183</b>
Exercice 94 : <b>Gestion d'un portefeuille de titres</b> .....	<b>185</b>
Exercice 95 : <b>Baisse anormale et momentanée des titres</b> .....	<b>187</b>

**PARTIE**  
**3**

**CAPITAUX PROPRES**

**189**

**Thème 10. Constitution de sociétés** **191**

Exercice 96 : <b>Constitution d'une SA – Versements anticipés</b> .....	<b>191</b>
Exercice 97 : <b>Constitution d'une SA – Versements anticipés – Actionnaires défaillants</b> .....	<b>195</b>
Exercice 98 : <b>Constitution d'une SA – Versements anticipés – Actionnaires défaillants</b> .....	<b>199</b>

**Thème 11. Variations de capital** **203**

<b>Augmentations de capital</b> .....	<b>203</b>
Exercice 99 : <b>Augmentation de capital simultanée en numéraire et par incorporation de réserves dans une SA</b> .....	<b>203</b>
Exercice 100 : <b>Augmentation de capital en numéraire dans une SA – Versements anticipés</b> ....	<b>206</b>
Exercice 101 : <b>Augmentation de capital en numéraire dans une SA – Versements anticipés – Extrait de bilan</b> .....	<b>208</b>
Exercice 102 : <b>Augmentation de capital en numéraire – Versements anticipés – Droit préférentiel de souscription</b> .....	<b>210</b>
Exercice 103 : <b>Émission de bons de souscription d'actions</b> .....	<b>213</b>
<b>Réduction de capital et amortissement de capital</b> .....	<b>214</b>
Exercice 104 : <b>Réduction de capital motivée par des pertes</b> .....	<b>214</b>

Exercice 105 : Réduction de capital non motivée par l'existence de pertes .....	215
Exercice 106 : Amortissement du capital.....	216

## **Thème 12. Affectation du résultat 217**

Exercice 107 : Affectation du résultat dans une SA.....	217
Exercice 108 : Affectation du résultat dans une SA.....	219
Exercice 109 : Paiement des dividendes en actions.....	221
Exercice 110 : Affectation du résultat dans une SA – Acomptes sur dividendes .....	222
Exercice 111 : Affectation du résultat dans une SARL.....	224
Exercice 112 : Affectation du résultat dans une SAS – Dividendes payés en actions – Augmentation de capital par incorporation de réserves .....	225

## **Thème 13. Provisions réglementées 227**

Exercice 113 : Provisions réglementées .....	227
Exercice 114 : Provisions pour hausse des prix.....	229

### **PARTIE 4**

## **PASSIFS EXTERNES 231**

### **Thème 14. Classement comptable des passifs externes et engagements financiers 233**

Exercice 115 : Classement comptable des passifs externes .....	233
Exercice 116 : Classement comptable des passifs externes .....	235
Exercice 117 : Engagements financiers.....	237

### **Thème 15. Provisions pour risques et charges 239**

<b>Provisions pour retraites et restructuration .....</b>	<b>239</b>
Exercice 118 : Provisions pour indemnités de départ en retraite .....	239
Exercice 119 : Provision pour restructuration .....	240

<b>Provisions pour pertes de change</b> .....	<b>241</b>
Exercice 120 : <b>Couverture de change à terme</b> .....	<b>241</b>
Exercice 121 : <b>Ajustement de la provision pour perte de change – Opérations de sens inverse</b> .....	<b>243</b>
Exercice 122 : <b>Ajustement de la provision pour perte de change – Opérations de sens inverse – Position globale de change</b> .....	<b>245</b>
Exercice 123 : <b>Ajustement de la provision pour perte de change – Couverture de change</b> .....	<b>247</b>
<b>Révision des coûts de démantèlement</b> .....	<b>248</b>
Exercice 124 : <b>Révision des coûts de démantèlement</b> .....	<b>248</b>

## **Thème 16. Emprunts obligataires** **251**

Exercice 125 : <b>Émission d'un emprunt obligataire – Amortissement des frais d'émission et de la prime de remboursement sur la durée de l'emprunt</b> .....	<b>251</b>
Exercice 126 : <b>Émission d'un emprunt obligataire – Amortissement des frais d'émission au <i>pro rata</i> des intérêts courus – Amortissement de la prime de remboursement au <i>pro rata</i> de la rémunération courue</b> .....	<b>253</b>
Exercice 127 : <b>Émission d'un emprunt obligataire – Extrait de bilan</b> .....	<b>255</b>
Exercice 128 : <b>Émission de bons de souscription d'obligations</b> .....	<b>257</b>
Exercice 129 : <b>Émission de bons de souscription d'obligations</b> .....	<b>260</b>

## **PARTIE 5**

# **CHARGES ET PRODUITS** **263**

## **Thème 17. Abonnement des charges et des produits** **265**

Exercice 130 : <b>Abonnement des charges et des produits</b> .....	<b>265</b>
Exercice 131 : <b>Abonnement des charges et des produits</b> .....	<b>268</b>
Exercice 132 : <b>Abonnement des produits – Répartition trimestrielle</b> .....	<b>270</b>

## **Thème 18. Événements postérieurs à la clôture 273**

Exercice 133 : Événements postérieurs .....	273
Exercice 134 : Risques probables – Événements postérieurs .....	275

## **Thème 19. Contrats à long terme 277**

Exercice 135 : Contrat à long terme bénéficiaire – Méthode à l'avancement .....	277
Exercice 136 : Contrat à long terme bénéficiaire – Méthode à l'achèvement – Méthode à l'avancement .....	278
Exercice 137 : Contrat à long terme bénéficiaire – Factures intermédiaires – Méthode à l'avancement .....	281
Exercice 138 : Contrat à long terme bénéficiaire – Méthode à l'achèvement – Méthode à l'avancement .....	282
Exercice 139 : Contrat à long terme déficitaire – Méthode à l'achèvement – Méthode à l'avancement .....	284
Exercice 140 : Contrat à long terme déficitaire – Factures intermédiaires – Méthode à l'avancement .....	287

## **Thème 20. Dispositifs associant le personnel aux performances de l'entreprise 291**

<b>Participation et intéressement .....</b>	<b>291</b>
Exercice 141 : Participation des salariés aux résultats .....	291
Exercice 142 : Intéressement – Abondement .....	293
Exercice 143 : Intéressement – PEE .....	295
Exercice 144 : Participation des salariés aux résultats – Intéressement .....	296

## **Thème 21. Impôt sur les sociétés 299**

Exercice 145 : Impôt sur les sociétés – Impôt dû – Contribution sociale due – Acomptes – Solde de l'impôt et de la contribution sociale .....	299
Exercice 146 : Créance née du report en arrière du déficit .....	300

## Thème 22. Aides aux entreprises 301

<b>Subventions</b> .....	<b>301</b>
Exercice 147 : <b>Subventions accordées</b> .....	<b>301</b>
Exercice 148 : <b>Subventions d'exploitation et subventions d'équilibre</b> .....	<b>302</b>
Exercice 149 : <b>Subvention d'investissement sur un ensemble immobilier</b> .....	<b>304</b>
Exercice 150 : <b>Subvention d'investissement sur une immobilisation décomposée</b> .....	<b>307</b>
Exercice 151 : <b>Subvention d'investissement – Condition résolutoire</b> .....	<b>309</b>
Exercice 152 : <b>Aides</b> .....	<b>310</b>
<b>Abandons de créances</b> .....	<b>311</b>
Exercice 153 : <b>Abandon de créance à caractère commercial et à caractère financier</b> .....	<b>312</b>
Exercice 154 : <b>Abandon de créance à caractère financier</b> .....	<b>314</b>
Exercice 155 : <b>Abandon de créance à caractère financier – Clause de retour à meilleure fortune</b> .....	<b>316</b>

## Thème 23. Changements comptables 319

Exercice 156 : <b>Changement de méthodes comptables</b> .....	<b>319</b>
Exercice 157 : <b>Changement de méthodes comptables – Contrats à long terme</b> .....	<b>321</b>
Exercice 158 : <b>Changement de méthode – Contrats à long terme</b> .....	<b>324</b>
Exercice 159 : <b>Changement de méthodes comptables – Changement d'estimation</b> .....	<b>326</b>

### PARTIE 6

## ENTITÉS SPÉCIFIQUES 329

### Thème 24. Associations 331

Exercice 160 : <b>Tenue de la comptabilité d'une association</b> .....	<b>331</b>
Exercice 161 : <b>Affectation du résultat dans une association</b> .....	<b>333</b>

### Thème 25. Collectivités territoriales 335

Exercice 162 : <b>Tenue de la comptabilité d'une Région</b> .....	<b>335</b>
Exercice 163 : <b>Plans comptables des collectivités territoriales</b> .....	<b>337</b>





PARTIE 1

**PROFESSION  
ET  
NORMALISATION  
COMPTABLE**



## Exercice 1

### Responsabilités du comptable et de l'expert-comptable

La société YPREMIUM étant en croissance constante depuis plusieurs années, le directeur des ressources humaines s'interroge sur la possibilité d'embaucher un comptable supplémentaire ou bien de faire appel à un cabinet d'expertise comptable auquel il pourrait confier une partie de sa comptabilité.

1. Rappeler quelles sont les responsabilités qui incombent à un comptable salarié.
2. Expliquer les recommandations d'ordre général prévues par le code de déontologie de l'Ordre des experts-comptables (OEC) afin que l'expert-comptable exerce sa profession avec compétence, conscience professionnelle et indépendance d'esprit.

#### Corrigé

##### 1. Responsabilités incombant au comptable salarié

Le comptable salarié détient des informations confidentielles très sensibles et met donc en jeu sa responsabilité dans l'exercice de sa fonction :

- **responsabilité disciplinaire** en raison de son contrat de travail et du lien de subordination qui existe entre le salarié et son employeur ;
- **responsabilité civile de droit commun** : la victime doit apporter la preuve de la faute du salarié et de la relation de cause à effet entre la faute et le dommage subi ;
- **responsabilité fiscale** : même si le salarié obéit à son employeur pour dissimuler des revenus imposables et qu'il n'en a tiré aucun profit, il est passible d'amende et d'emprisonnement ;
- **responsabilité pénale** si le salarié se retrouve complice de certains délits.

## **2. Recommandations prévues par le code de déontologie de l'OEC**

L'expert-comptable exerce son activité avec compétence, conscience professionnelle et indépendance d'esprit :

- il complète et met à jour régulièrement sa culture professionnelle et ses connaissances générales ;
- il prend soin d'examiner chaque cas afin de renforcer ses certitudes avant de faire une proposition à son client ;
- il est libre de donner son avis, il doit être sincère et objectif. Il nuance les hypothèses et les conclusions qu'il formule ;
- il ne doit jamais se mettre dans une situation pouvant nuire à son libre arbitre ;
- il ne doit jamais être en situation de conflit d'intérêt.

## **Exercice 2**

### **Profession de l'expert-comptable**

Vous venez d'obtenir votre diplôme d'expert-comptable.

- 1. Quelles sont les différentes possibilités qui s'offrent à vous ? Quelles sont vos responsabilités ?**
- 2. Pouvez-vous vous occuper de la comptabilité d'un membre de votre famille au regard du principe d'indépendance de la profession ?**

## **Corrigé**

### **1. Profession comptable**

Soit vous êtes comptable salarié(e) dans une entreprise ou dans un cabinet d'expertise comptable : vous êtes lié(e) par un contrat de droit privé. Parce que vous détenez des informations confidentielles, votre responsabilité est disciplinaire, civile de droit commun, fiscale et pénale.

Soit vous exercez votre profession en libéral, sous réserve d'être inscrit(e) à l'OEC : votre mission est contractuelle mais vous pouvez également assurer des missions légales au bénéfice des comités d'entreprise. Votre fonction est incompatible avec tout autre emploi salarié (sauf au service d'un expert-comptable ou d'une société d'expertise comptable) et avec l'exercice d'une activité commerciale ou des fonctions d'agent d'affaires (sauf dans certaines conditions). Vos responsabilités sont définies dans le code de déontologie (devoirs généraux, devoirs envers les clients, devoirs de confraternité et devoirs envers l'OEC).

Vous pouvez également être fonctionnaire du Trésor Public sous réserve d'avoir obtenu le titre de comptable public par voie de concours organisé par le ministère de l'Économie et des Finances : vous disposez d'une totale indépendance à l'égard du directeur de l'établissement et de l'autorité qui l'a nommé.

## 2. Principe d'indépendance

Conformément aux principes retenus dans le code de déontologie, l'expert-comptable, confronté à un risque susceptible d'affecter son indépendance, doit refuser la mission ou prendre les mesures nécessaires pour éliminer ce risque.

## Exercice 3

### Reprise d'un dossier par un confrère expert-comptable

Indiquer la procédure à suivre lorsqu'un dossier est repris par un confrère expert-comptable.

#### Corrigé

Il faut informer le confrère remplacé, s'assurer que le client veut appliquer les lois et règlements, s'assurer que les honoraires du prédécesseur ont été payés, faire une lettre de mission.

## Exercice 4

### Statut du comptable

Mme Reto, expert-comptable, travaille comme comptable dans la société CASH et vient d'être licenciée pour raisons économiques.

1. Indiquer le statut de Mme Reto.
2. Sous quel statut et dans quelles conditions Mme Reto peut-elle exercer en tant qu'expert-comptable ?

#### Corrigé

##### 1. Statut de Mme Reto

Mme Reto était salariée de la société CASH.

##### 2. Statut de Mme Reto en tant qu'expert-comptable

Mme Reto peut exercer en tant qu'expert-comptable en libéral car elle est titulaire du diplôme d'expertise comptable. À cet effet, elle doit s'inscrire au tableau de l'OEC et présenter les garanties de moralité jugées nécessaires par le Conseil de l'Ordre.

## Exercice 5

### Conditions d'exercice pour un expert-comptable et un commissaire aux comptes

**La profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes peuvent-elles être exercées librement ?**

#### Corrigé

Les professions d'expert-comptable et de CAC ne peuvent pas être exercées librement car ce sont des professions réglementées. Pour les exercer, il faut être titulaire du diplôme d'expertise comptable, s'inscrire à l'OEC (pour les experts-comptables) ou à la Compagnie des CAC (pour les CAC) et prêter serment.

## Exercice 6

### Conditions d'inscription au tableau de l'OEC

**Quelles sont les conditions à remplir pour être inscrit au tableau de l'OEC ?**

#### Corrigé

Pour pouvoir être inscrit au tableau de l'OEC, il faut être français ou ressortissant de l'UE, être titulaire du diplôme d'expertise comptable, jouir de ses droits civils, n'avoir subi aucune condamnation criminelle ou correctionnelle, n'avoir subi aucune condamnation comportant l'interdiction du droit de gérer et d'administrer des sociétés et présenter les garanties de moralité jugées nécessaires par le Conseil de l'Ordre.

## Exercice 7

### Nomination d'un expert-comptable

M. Pierre, expert-comptable de la SARL DUSH, constate que la SARL a dépassé les seuils à respecter et doit nommer un commissaire aux comptes à compter de l'exercice ouvert au 01/01/N+1.

**La société DUSH est-elle obligée de garder son expert-comptable ?**

### Corrigé

Non, le recours à un expert-comptable n'est pas obligatoire, c'est une décision de gestion des dirigeants.

## Exercice 8 Respect du secret professionnel

**Dans quel cas l'expert-comptable n'est-il plus tenu au secret professionnel ?**

### Corrigé

Le secret professionnel n'est plus requis si :

- une information pénale est ouverte contre l'expert-comptable ;
- une action est menée contre l'expert-comptable en chambre de discipline ;
- l'expert-comptable fait une déclaration de soupçon dans la lutte contre le blanchiment des capitaux ;
- des réquisitions sont faites par le procureur de la république sans que l'expert-comptable puisse opposer un motif légitime ;
- le CAC de la société s'appuie sur les travaux de l'expert-comptable pour réaliser ses travaux.

## Exercice 9 Déontologie

**Donner une définition de la déontologie.**

### Corrigé

La déontologie constitue l'ensemble des règles et des devoirs applicables par les membres d'une profession. Elle se matérialise par un code de déontologie qui a un caractère légal, qui est opposable aux professionnels et qui permet d'assurer la qualité de la prestation d'un professionnel. Cela assure une certaine sécurité en matière de diffusion de l'information financière.

## Exercice 10

### Responsabilité de l'expert-comptable

**La responsabilité de l'expert-comptable pourrait-elle être engagée suite au redressement fiscal d'une société ?**

#### Corrigé

L'expert-comptable pourrait voire engager sa responsabilité :

- **civile** : des dommages et intérêts peuvent être demandés par le client ;
- **pénale**, si l'expert-comptable est complice de la publication de comptes annuels inexacts commis par le dirigeant de la société : les sanctions peuvent aller de l'amende à la peine d'emprisonnement ;
- **disciplinaire**, si l'expert-comptable ne respecte pas les règles déontologiques : les sanctions peuvent aller du blâme à la radiation.

## Exercice 11

### Missions de l'expert-comptable

**1. Indiquer les étapes de la mission d'un expert-comptable.**

**2. Dans le cadre de sa mission de révision des comptes annuels, quelle doit-être l'attitude de l'expert-comptable s'il découvre des faits de nature délictueuse ?**

#### Corrigé

##### 1. Étapes de la mission d'un expert-comptable

La mission de l'expert-comptable comprend les étapes suivantes :

- prise de connaissance de l'entreprise, de son évolution et de son environnement pour pouvoir apprécier si les comptes donnent une information cohérente et vraisemblable de la situation de l'entreprise ;
- lettre de mission dans laquelle sont définis les termes, les conditions de la mission et les obligations des parties ;
- organisation de la comptabilité (mise en place de procédures d'organisation comptable adaptées aux besoins de l'entreprise) ;
- appréciation de la qualité des enregistrements comptables ;



- clôture des comptes (vérification de la comptabilisation des écritures d'inventaire) ;
- cohérence et vraisemblance des comptes (mise en œuvre de procédures analytiques pour vérifier la cohérence et la vraisemblance des comptes) ;
- rapport (attestation comportant une conclusion sur la cohérence et la vraisemblance des comptes) ;
- conclusion (conclusion favorable sans observation, conclusion favorable assortie d'une ou plusieurs observations ou refus d'attester).

## 2. Attitude de l'expert-comptable face à des faits délictueux

Seul le CAC peut révéler au procureur de la république les faits de nature délictueuse. L'expert-comptable ne peut rien révéler car il est tenu au secret professionnel, sauf cas exceptionnels (blanchiment de capitaux).

## Exercice 12

### Honoraires et promotion d'un cabinet d'expertise

M. Cruse, expert-comptable dans le cabinet d'expertise SOCOGEST, a investi dans le capital de la SAS EONA, créée par l'un de ses amis, et possède 40 % du capital. Face au développement de l'activité, les dirigeants de la SAS EONA souhaitent faire appel à un expert-comptable et sollicitent le cabinet SOCOGEST.

1. M. Cruse pourra-t-il accepter d'être expert-comptable de la SAS ?
2. Le cabinet SOCOGEST peut-il librement fixer le montant de ses honoraires ?
3. Indiquer si le cabinet SOCOGEST peut faire appel à une agence de communication pour réaliser une campagne publicitaire radio, permettant de présenter les différentes missions réalisées au sein du cabinet.

## Corrigé

### 1. Nomination d'un expert-comptable

La profession d'expert-comptable est incompatible avec toute intervention dans une entreprise dans laquelle il possède directement ou indirectement des intérêts substantiels ou des liens familiaux et personnels. En détenant une part significative du capital de la SAS, M. Cruse ne pourra donc pas accepter la mission d'expert-comptable de la SAS.

### 2. Honoraires de l'expert-comptable

Tout cabinet d'expertise comptable peut fixer librement le montant de ses honoraires. La négociation s'effectue via la lettre de mission.